

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Affiché le

13 FEV. 2017

ID : 056-215601626-20170209-DB20170212-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 9 février 2017

CHANTIER DE JEUNES – SITE DE SOYE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Martine YVON

Présents : 29
Pouvoirs : 04

DIRECTION CULTURE

n° 12

CHANTIER DE JEUNES – SITE DE SOYE

Rapporteur : Claudie Le Bihan

Afin de réhabiliter le patrimoine présent sur le site de Soye, la commune en collaboration avec l'association « Mémoire de Soye » mettra en place cet été un chantier à destination de jeunes adultes.

Ce chantier se déroulera durant la période du 23 juillet 2017 au 7 août 2017 et consistera à restaurer le mur de l'enceinte du jardin du domaine de Soye.

Une convention passée entre la ville et l'association « mémoire de Soye » permet de définir les responsabilités respectives des parties prenantes.

Vu l'avis de la commission « Éducation, Culture, RI » du mercredi 25 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 27 janvier 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Délibération adoptée à L'UNANIMITE

**Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.**

Ronan LOAS,

Maire





VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Affiché le

13 FEV. 2017

ID : 056-215601826-20170209-DB20170212-DE

Ploemeur, le

SERVICE CULTUREL

CONVENTION DE PARTENARIAT – Chantier d'été Entre la ville de Ploemeur et l'association Mémoire de Soye

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de PLOEMEUR, représentée par Monsieur Ronan LOAS, Maire, 1 rue des écoles CS 10 067
56274 PLOEMEUR CEDEX,

Et

L'association « Mémoire de Soye », représentée par Monsieur Mickaël SENDRA, président, place du
château de Soye 56270 PLOEMEUR

Objet de la convention

L'association « Mémoire de Soye » a pour objectif de valoriser et de favoriser la réhabilitation du patrimoine présent sur le domaine de Soye par des projets respectant l'évolution économique du parc de haute technologie, le développement durable, la culture et l'éducation populaire.

Considérant que ce projet associatif d'intérêt général est propre à permettre la transmission de ce patrimoine commun au public, la ville de Ploemeur a convenu de la mise en place d'un chantier de restauration du mur d'enceinte du jardin du domaine de Soye à destination de jeunes adultes. Les travaux concernent la réfection du couronnement du mur d'enceinte, et comprennent l'enlèvement de la végétation, le rejointoiement des pierres de couronnement, ainsi que la réfection ponctuelle des joints dégradés de l'ensemble de la maçonnerie.

Organisation :

Le chantier se déroulera du 23 juillet au 07 août 2017.

Les participants seront hébergés au centre culturel Amzer Nevez, où ils prendront également le petit déjeuner ainsi que le repas du midi.

Le repas du soir sera pris en autonomie.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017

Affiché le

13 FEV. 2017

ID : 056-215601626-20170209-DB20170212-DE

Responsabilités respectives

- L'association s'engage à organiser l'ensemble de ce séjour et à encadrer l'activité des participants. Elle prendra les dispositions en termes d'assurance liées au travail bénévole.
- La ville s'engage à assurer l'encadrement technique du chantier. Elle équipera les participants en outils EPI et mettra les règles de sécurité nécessaires sur le chantier.
- S'agissant d'une propriété communale la responsabilité de la ville est engagée du fait de son bien.
- Une somme de 420 € par jeune sera versée par la ville à l'association pour la mise en place de ce chantier.
- Le nombre maximum de personnes pouvant être accueilli est de 12.
En cas d'inscription inférieure à 6 jeunes, la présente convention pourra être dénoncée.

Fait à PLOEMEUR en double exemplaire, le

« Lu et approuvé »

Ronan LOAS

« Lu et approuvé »

Mickaël SENDRA

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex